

Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

18^e séance, 20^e année

**Province de Québec
Commission scolaire des Navigateurs
Lévis**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Navigateurs, tenue le 22 mai 2018 à 19 h, au centre administratif au 1860, 1^{re} Rue, Lévis, **sous la présidence de monsieur Jérôme Demers.**

Membres du conseil des commissaires présents :

Monsieur Jérôme Demers, président du conseil des commissaires et du comité exécutif
Monsieur Michel Bédard, commissaire
Monsieur Dany Bellemare, commissaire
Madame Lynda Bilodeau, commissaire
Madame Dominique Cormier, commissaire-parent
Monsieur François-Yves Dubé, vice-président du conseil des commissaires
Madame Claudette Gosselin Fecteau, commissaire
Monsieur Jean-François Labbé, commissaire
Monsieur Richard Légaré, commissaire
Madame Catherine Nadeau, commissaire
Madame Angélique Paillé, commissaire-parent
Madame Catherine Rollier, commissaire-parent
Madame Marie-Josée St-Laurent, commissaire-parent
Monsieur Marcel Vézina, commissaire
Monsieur Denis Vien, commissaire

Membre du conseil des commissaires absent :

Monsieur Mathieu Boilard, commissaire

Membres du personnel administratif présents :

Madame Esther Lemieux, directrice générale
Monsieur Bertin Fillion, directeur général adjoint
Monsieur Benoit Langlois, directeur général adjoint
Madame Guylaine Giguère, secrétaire générale
Monsieur Denis Bourbeau, directeur des Services des ressources humaines, des communications et des archives
Monsieur Dany Deschênes, directeur des Services des ressources matérielles
Madame Claire Gagnon, directrice des Services éducatifs
Monsieur Pierre Gaumond, directeur des Services des ressources en technologie de l'information et des communications

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Mot de bienvenue

1.2 Ouverture de la séance ordinaire

Après un mot de bienvenue, monsieur Jérôme Demers, président, déclare la séance ordinaire du conseil des commissaires en date du 22 mai 2018 ouverte à 19 h 06.

Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

1.3 Vérification de la légalité de la séance

1.3.1 Avis de convocation

Les membres du conseil des commissaires ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la *Loi sur l'instruction publique*.

1.3.2 Quorum

La secrétaire générale confirme qu'il y a quorum.

CC-17-18-127

1.4 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR madame Dominique Cormier et résolu :

D'AJOUTER les points 1.10 – Remise de la médaille de l'Ordre du mérite de la Fédération des commissions scolaires du Québec et 2.7 – Intersection route 273 et rue des Vignes, Saint-Apollinaire – Appui à la Municipalité de Saint-Apollinaire et ;

D'ADOPTER l'ordre du jour **modifié** suivant :

1.0 Préliminaires

- 1.1 Mot de bienvenue
- 1.2 Ouverture de la séance ordinaire
- 1.3 Vérification de la légalité de la séance
 - 1.3.1 Avis de convocation
 - 1.3.2 Quorum
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Adoption des procès-verbaux du conseil des commissaires
 - 1.5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 avril 2018
 - 1.5.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 mai 2018
 - 1.5.3 Suivi aux procès-verbaux
- 1.6 Interventions du public et période de questions
- 1.7 Interventions ou rapport des élèves de la commission scolaire
- 1.8 Correspondance
- 1.9 Mot du président
- 1.10 Remise de la médaille de l'Ordre du mérite de la Fédération des commissions scolaires du Québec

2.0 Décisions

- 2.1 Nomination du responsable de la sécurité de l'information — Désignation d'un responsable de la sécurité de l'information (RSI)
- 2.2 Nomination du responsable de la sécurité de l'information — Désignation d'un coordonnateur sectoriel de la gestion des incidents (CSGI)
- 2.3 Nomination du responsable de la sécurité de l'information — Désignation d'un coordonnateur sectoriel de la gestion des incidents – substitut (CSGI-substitut)
- 2.4 Entente sectorielle – Persévérance scolaire et réussite éducative en Chaudière-Appalaches 2018-2022
- 2.5 Cession des lots 3 384 445, 3 688 376, 4 070 104 et 3 384 821 (qui seront fusionnés et renommés), par la Municipalité de Saint-Apollinaire à la Commission scolaire des Navigateurs – Construction d'une nouvelle école primaire
- 2.6 CNCEC - Option d'achat – Terrain Composts du Québec inc. (CDQ) et GSI Environnement inc. (Lots 2 059 282, 2 059 283 et 2 295 857) – Mandat
- 2.7 Intersection route 273 et rue des Vignes, Saint-Apollinaire – Appui à la Municipalité de Saint-Apollinaire

Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

3.0 Information

3.1 Rapport de la directrice générale

4.0 Rapports des comités

- 4.1 Comité exécutif
- 4.2 Comité de vérification
- 4.3 Comité de gouvernance et d'éthique
- 4.4 Comité des ressources humaines
- 4.5 Comité CSÉHDAA
- 4.6 Comité de parents
- 4.7 Comité consultatif de transport

5.0 Questions diverses

5.1 Questions et messages des commissaires

6.0 Levée de la séance

ADOPTÉE à l'unanimité

Le point 1.5 – Adoption des procès-verbaux du conseil des commissaires sera présenté après le point 1.6 – Interventions du public et période de questions.

Le point 1.6 – Interventions du public et période de questions sera présenté après le point 1.10 – Remise de la médaille de l'Ordre du mérite de la Fédération des commissions scolaires du Québec est présenté.

1.10 Remise de la médaille de l'Ordre du mérite de la Fédération des commissions scolaires du Québec

Le prix de l'Ordre du mérite de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) est remis à M. Rémi Houde, conseiller pédagogique, aux Services éducatifs de la Commission scolaire des Navigateurs par M. Alain Fortier, président de la FCSQ.

Le point 2.1 – Nomination du responsable de la sécurité de l'information — Désignation d'un responsable de la sécurité de l'information (RSI) sera présenté après le point 1.9 – Mot du président.

1.6 Interventions du public et période de questions

M. François Pelletier, parent d'élève, dépose à l'ensemble des membres du conseil des commissaires une pétition concernant la fermeture d'une classe du préscolaire à l'École Dominique-Savio en septembre 2018.

Mmes Catherine Bernier, vice-présidente et déléguée, SPPECA et Line Thériault, présidente SPPECA – CSQ, conseillères pédagogiques à la Commission scolaire des Navigateurs (CSDN) déposent à l'ensemble des membres du conseil des commissaires une lettre concernant la situation des conseillères et conseillers pédagogiques à la CSDN.

Le point 1.7 – Interventions ou rapport des élèves de la commission scolaire sera présenté après le point 1.5.3 – Suivi aux procès-verbaux.

1.5 Adoption des procès-verbaux du conseil des commissaires

1.5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 avril 2018

ATTENDU l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

ATTENDU que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 24 avril 2018 a été transmis à tous les membres du conseil des commissaires le 18 mai 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Lynda Bilodeau et résolu :

DE dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 24 avril 2018 et d'adopter celui-ci tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

CC-17-18-129

1.5.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 mai 2018

ATTENDU l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil des commissaires du 16 mai 2018 a été transmis à tous les membres du conseil des commissaires le 18 mai 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Bédard et résolu :

DE dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil des commissaires du 16 mai 2018 et d'adopter celui-ci tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.5.3 Suivi aux procès-verbaux

Mme Catherine Rollier, commissaire-parent, demande un suivi au point 1.6 – Intervention du public et période de questions au procès-verbal du 24 avril dernier concernant l'intervention de Mme Michèle Daoust. Mme Esther Lemieux, directrice générale, lui indique que le dossier suit son cours.

Le point 1.6 – Interventions du public et période de questions a été présenté après le point 1.10 – Remise de la médaille de l'Ordre du mérite de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

1.7 Interventions ou rapport des élèves de la commission scolaire

Aucune intervention.

1.8 Correspondance

Les pièces relatives à la correspondance ont été déposées à l'ensemble des membres du conseil des commissaires.

1.9 Mot du président

Monsieur Jérôme Demers, président, présente son rapport à l'ensemble des membres du conseil des commissaires et donne de l'information.

Le point 1.10 – Remise de la médaille de l'Ordre du mérite de la Fédération des commissions scolaires du Québec a été présenté après le point 1.4 – Adoption de l'ordre du jour.

**Procès-verbal du conseil des commissaires
Commission scolaire des Navigateurs**

2.0 DÉCISIONS

CC-17-18-130

DG

**2.1 Nomination du responsable de la sécurité de l'information —
Désignation d'un responsable de la sécurité de l'information (RSI)**

ATTENDU que la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (LGGRI)*, la Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale (DSIG), l'approche stratégique gouvernementale en sécurité de l'information (ASGSI) et la volonté du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur d'améliorer la gestion de la sécurité de l'information;

ATTENDU que la Commission scolaire des Navigateurs doit nommer un responsable de la sécurité de l'information (RSI) pour le représenter en matière de sécurité de l'information auprès du dirigeant réseau de l'information (DRI);

ATTENDU qu'il est opportun de confier cette responsabilité à la personne qui assume à la commission scolaire les fonctions de directeur du SRTIC;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Catherine Rollier et résolu:

QUE la directrice générale, madame Esther Lemieux, confie à monsieur Pierre Gaumont, qui occupe le poste de directeur SRTIC à la Commission scolaire des Navigateurs, les fonctions de responsable de la sécurité de l'information (RSI) à Collecto et à tout autre document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

CC-17-18-131

DG

**2.2 Nomination du responsable de la sécurité de l'information —
Désignation d'un coordonnateur sectoriel de la gestion des incidents (CSGI)**

ATTENDU que la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (LGGRI)*, la Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale (DSIG), l'approche stratégique gouvernementale en sécurité de l'information (ASGSI) et la volonté du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur d'améliorer la gestion de la sécurité de l'information;

ATTENDU que la Commission scolaire des Navigateurs doit nommer un coordonnateur sectoriel de la gestion des incidents (CSGI) pour la représenter en matière de gestion des incidents auprès du dirigeant réseau de l'information (DRI);

ATTENDU qu'il est opportun de confier cette responsabilité à la personne qui assume à la commission scolaire les fonctions de régisseur aux Services des ressources en technologie de l'information et des communications (SRTIC);

IL EST PROPOSÉ PAR madame Angélique Paillé et résolu:

QUE la directrice générale, madame Esther Lemieux, confie à monsieur Sylvain Marion, qui occupe le poste de régisseur aux SRTIC à la Commission scolaire des Navigateurs, les fonctions de coordonnateur de la gestion des incidents (CSGI).

ADOPTÉE à l'unanimité

**Procès-verbal du conseil des commissaires
Commission scolaire des Navigateurs**

CC-17-18-132

DG

**2.3 Nomination du responsable de la sécurité de l'information —
Désignation d'un coordonnateur sectoriel de la gestion des incidents
– substitut (CSGI-substitut)**

ATTENDU que la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (LGRI)*, la Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale (DSIG), l'approche stratégique gouvernementale en sécurité de l'information (ASGSI) et la volonté du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur d'améliorer la gestion de la sécurité de l'information;

ATTENDU que la Commission scolaire des Navigateurs doit nommer un coordonnateur sectoriel de la gestion des incidents substitut (CSGI-substitut) pour la représenter en matière de gestion des incidents auprès du dirigeant réseau de l'information (DRI);

ATTENDU qu'il est opportun de confier cette responsabilité à la personne qui assume à la commission scolaire les fonctions d'agente d'administration aux Services des archives;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu:

QUE la directrice générale, madame Esther Lemieux, confie à madame Katerie Sauvé, qui occupe le poste d'agente d'administration aux Services des archives à la Commission scolaire des Navigateurs, les fonctions de coordonnatrice de la gestion des incidents - substitut (CSGI-substitut).

ADOPTÉE à l'unanimité

CC-17-18-133

DG

**2.4 Entente sectorielle pour la persévérance scolaire et réussite
éducative en Chaudière-Appalaches 2018-2022**

ATTENDU que la Commission scolaire des Navigateurs était partenaire à « l'Entente sectorielle sur la persévérance scolaire et les carrières scientifiques et technologiques en Chaudière-Appalaches » laquelle s'est terminée le 30 juin 2017;

ATTENDU que les partenaires signataires incluant les milieux municipaux affirment leur volonté d'agir collectivement pour la persévérance scolaire et la réussite éducative en Chaudière-Appalaches et souhaitent établir une nouvelle entente;

ATTENDU que « l'Entente sectorielle pour la persévérance scolaire et la réussite éducative en Chaudière-Appalaches 2018-2022 » sera d'une durée de quatre (4) ans qui prendra effet le 1^{er} juillet 2018 et se terminera le 30 juin 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Lynda Bilodeau et résolu :

D'AUTORISER le président, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire des Navigateurs, « l'Entente sectorielle pour la persévérance scolaire et la réussite éducative en Chaudière-Appalaches 2018-2022 » et tout document en lien ou découlant de celle-ci, laquelle est déposée aux présentes et versée aux archives sous la cote CC-17-18-133;

D'ACCORDER le financement requis soit la somme de 28 936 \$ annuellement, selon les termes spécifiés au point 7 – Tableau synthèses des contributions et à l'Annexe 1 – Contributions du secteur de l'Éducation de « l'Entente sectorielle pour la persévérance scolaire et la réussite éducative en Chaudière-Appalaches 2018-2022 »;

**Procès-verbal du conseil des commissaires
Commission scolaire des Navigateurs**

D'AUTORISER le président, à y apporter des amendements qui sont substantiellement compatibles avec la présente entente.

ADOPTÉE à l'unanimité

CC-17-18-134
SRM

2.5 Cession des lots 3 384 445, 3 688 376, 4 070 104 et 3 384 821 (qui seront fusionnés et renommés) par la Municipalité de Saint-Apollinaire à la Commission scolaire des Navigateurs – Construction d'une nouvelle école primaire

ATTENDU la résolution N° 17076-12-2016 adoptée par le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Apollinaire lors de la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2016 dans laquelle la Municipalité de Saint-Apollinaire appuyait la Commission scolaire des Navigateurs et s'engageait « à fournir gracieusement le terrain nécessaire à l'érection » d'une nouvelle école sur son territoire;

ATTENDU que monsieur Sébastien Proulx, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, a accordé le 27 juin 2017 une subvention au montant de 11 191 225 \$ à la Commission scolaire des Navigateurs pour la réalisation du projet de construction d'une nouvelle école sur le territoire de la municipalité de Saint-Apollinaire;

ATTENDU qu'il y a lieu d'adopter une résolution précisant que la Commission scolaire des Navigateurs accepte le terrain à être cédé gracieusement par la Municipalité de Saint-Apollinaire et s'engage à payer les frais inhérents relatifs à cette acquisition, ledit terrain étant constitué des lots 3 384 445, 3 688 376, 4 070 104 et d'une partie du lot 3 384 821 du cadastre du Québec, tel qu'il appert du document porté à l'attention des membres du conseil des commissaires;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Dany Bellemare et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs acquiert de la Municipalité de Saint-Apollinaire, à titre gratuit, les lots **3 384 445, 3 688 376, 4 070 104 et une partie du lot 3 384 821** du cadastre du Québec;

QUE la directrice générale et le président de la Commission scolaire des Navigateurs soient autorisés à signer l'acte d'acquisition le tout suivant les modalités, conditions et termes ainsi qu'avec toutes les modifications de forme et de substance qu'ils jugeront à propos d'y apporter.

ADOPTÉE à l'unanimité

CC-17-18-135
SRM

2.6 CNCEC - Option d'achat – Terrain Composts du Québec inc. (CDQ) et GSI Environnement inc. (Lots 2 059 282, 2 059 283 et 2 295 857) - Mandat

ATTENDU le protocole d'entente intervenu entre la Commission scolaire des Navigateurs, Compost du Québec inc. et GSI Environnement inc. portant sur la remise en état d'un terrain soit les lots 2 059 282, 2 059 283 et 2 295 857, propriété de CDQ, avec la collaboration du Centre national de conduite d'engins de chantier (CNCEC), le tout suivant la résolution CC-12-13-033 adoptée par le conseil des commissaires le 27 novembre 2012;

ATTENDU qu'en vertu dudit protocole, la Commission scolaire des Navigateurs peut exercer une option d'achat des lots selon certaines conditions;

Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

ATTENDU que les conditions pour exercer l'option d'achat des lots seront sous peu remplies afin d'enclencher les modalités propres à une éventuelle acquisition;

ATTENDU qu'il y a lieu de mandater la directrice générale, Mme Esther Lemieux, afin de mettre en œuvre les conditions d'acquisition du terrain notamment à exercer l'option d'achat;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Bédard et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs mandate la directrice générale, Mme Esther Lemieux, afin de mettre en œuvre les conditions d'acquisition du terrain notamment à exercer l'option d'achat;

QUE la directrice générale, Mme Esther Lemieux, soit autorisée à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

Monsieur François-Yves Dubé quitte pour situation de conflit d'intérêts.

Il est 20 h 45.

CC-17-18-136
DG

2.7 Intersection route 273 et rue des Vignes, Saint-Apollinaire – Appui à la Municipalité de Saint-Apollinaire

ATTENDU que la nouvelle école de la Commission scolaire des Navigateurs (CSDN) sera située sur la rue des Vignes à Saint-Apollinaire;

ATTENDU qu'il y aura une augmentation de la circulation des automobiles et autobus dans ce secteur;

ATTENDU que des élèves seront localisés dans le secteur de la rue Moreau et autres, à l'ouest de la Route 273;

ATTENDU que la CSDN favorise l'accès de chaque élève à son lieu de scolarisation de façon efficace et sécuritaire;

ATTENDU la résolution numéro 17467-03-2018 adoptée par la Municipalité de Saint-Apollinaire lors de la séance du conseil municipal tenue le 5 mars 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR Dany Bellemare et résolu :

D'APPUYER la demande de la Municipalité de Saint-Apollinaire adressée au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports afin d'installer un feu de circulation à l'intersection de la rue des Vignes et la Route 273, et d'aménager un trottoir à partir de la rue des Vignes jusqu'à la rue Moreau;

QUE la directrice générale de la Commission scolaire des Navigateurs transmette la présente résolution à M. Frédéric Pellerin, directeur général de la Chaudière-Appalaches dudit ministère avec copie à Mme Martine Couture, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Apollinaire;

ADOPTÉE à l'unanimité

Monsieur François-Yves Dubé est de retour.

Il est 20 h 49.

Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

3.0 INFORMATION

3.1 Rapport de la directrice générale

Madame Esther Lemieux, directrice générale, présente son rapport à l'ensemble des membres du conseil des commissaires.

4.0 RAPPORTS DES COMITÉS

4.1 Comité exécutif

Monsieur Richard Légaré, vice-président du comité exécutif, informe l'ensemble des membres du conseil des commissaires des décisions prises lors de la séance ordinaire du comité exécutif du 22 mai 2018.

4.2 Comité de vérification

Monsieur Bertin Fillion, directeur général adjoint, informe l'ensemble des membres du conseil des commissaires des sujets discutés lors de la rencontre du comité de vérification du 16 mai 2018. Il donne de l'information relative à la situation financière prévisionnelle au 30 juin 2018, laquelle a été présentée aux membres du comité de vérification.

4.3 Comité de gouvernance et d'éthique

Madame Catherine Nadeau, présidente du comité de gouvernance et d'éthique, informe l'ensemble des membres du conseil des commissaires qu'il est possible que la prochaine réunion prévue le 12 juin 2018 soit annulée.

4.4 Comité des ressources humaines

Aucune rencontre n'a eu lieu.

4.5 Comité CSÉHDAA

Mme Catherine Rollier, commissaire-parent, informe l'ensemble des membres du conseil des commissaires des sujets discutés lors de la réunion du 7 mai 2018, notamment :

- le « petit guide des ÉHDAA »;
- les paramètres de distribution des professionnels;
- classes à effectif réduit.

4.6 Comité de parents

Madame Dominique Cormier, commissaire-parent, informe l'ensemble des membres du conseil des commissaires des sujets discutés lors de la rencontre du 14 mai 2018, notamment :

- le calendrier scolaire 2019-2020;
- la prévention du suicide et de l'intimidation;
- les cours d'été et les examens de reprise au secondaire;
- la promotion du Portail CSDN. À ce sujet, elle remet à Mme Guylaine Giguère, secrétaire générale, la résolution CP-17-18-26.

Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

4.7 Comité consultatif de transport

Monsieur Jean-François Labbé, commissaire, informe l'ensemble des membres du conseil des commissaires que la prochaine réunion aura lieu le 29 mai 2018.

5.0 QUESTIONS DIVERSES

5.1 Questions et messages des commissaires

Quelques commissaires posent des questions et transmettent de l'information à l'ensemble des membres du conseil des commissaires.

CC-17-18-137

6.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

D'ADOPTER la levée de la séance à 21 h 29.

ADOPTÉE à l'unanimité



François-Yves Dubé
Vice-président



Guylaine Giguère, avocate
Secrétaire générale